

Nous vous invitons à lire votre contrat constitué de ces conditions, du formulaire de souscription et des "Tarifs". Certaines notions et termes techniques, soulignés dans le texte, sont expliqués dans l'annexe pratique. Si vous êtes professionnel, seules s'appliquent les Conditions de Service Pro figurant dans "Les Tarifs Pro".

### L'ESSENTIEL SUR NOS SERVICES

#### QUELS SERVICES FOURNISSONS-NOUS ?

Dans la zone couverte par nos réseaux, nous proposons les Services suivants :

**Des Services Mobiles** donnant accès depuis le réseau 2G ou 3G à :

- un **Service Mobile** permettant, depuis une carte SIM associée à un téléphone mobile, d'émettre des communications, en recevoir et accéder à Internet ;
- ou un **Service Internet Mobile** permettant l'accès à Internet depuis une carte SIM associée à une clé 3G+ ou une carte modem ;

**Des Services Fixes** donnant accès, depuis un équipement fixe (Modem et Décodeur Bbox TV), à Internet, la téléphonie fixe et la télévision réservée à un usage privé ;

**Des Services Tout-en-Un** donnant accès aux **Services Fixes et Services Mobiles**. Sauf précision contraire, leurs conditions respectives s'appliquent aux Services Tout-en-Un.

Pour bénéficier de ces Services, nous vous confions des équipements dont vous êtes responsable (logiciel intégré dans la carte SIM, équipement fixe). Vous devez également disposer d'un matériel et d'une ligne téléphonique fixe compatibles et d'un débit suffisant.

La nature des réseaux mobile et Internet peut entraîner des perturbations ou indisponibilités ponctuelles de vos Services et leur capacité dépend du nombre d'utilisateurs à un même instant.

#### QUEL EST LE PRIX DE VOS SERVICES ?

L'ensemble de nos prix sont fixés dans "Les Tarifs" : offres, avances sur consommation, dépôt de garantie...

Ils pourront comprendre :

- une avance sur consommation au moment de votre commande ou après ;
- un dépôt de garantie, qui sera encaissé. Lors de la restitution de l'équipement fixe, nous vous rembourserons ce dépôt en déduisant les éventuelles sommes dues ;
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services. Vous nous déléguez pour le paiement de ces sommes qui sont facturées ou décomptées de votre crédit de communication selon votre offre ;

En cas de hausse du prix de votre Service, nous vous en informerons au moins 1 mois à l'avance. Vous pourrez alors résilier votre contrat par courrier (de préférence en recommandé avec avis de réception pour en conserver la preuve) au plus tard dans les 4 mois suivant cette hausse.

Lorsqu'un prix est lié à une période d'engagement, nous ne modifierons pas ce prix durant cette période, sauf décision législative ou réglementaire.

### QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

#### DELAIS DE MISE EN SERVICE

- Pour nos Services Mobiles : 8 jours à compter de la réception de votre dossier complet comprenant les pièces justificatives ou de votre 1<sup>er</sup> appel pour carte prépayée.
- Pour nos Services Fixes : 30 jours à compter de la réception de votre courrier de confirmation de souscription.

En cas de dépassement, sauf faute de votre part, vous bénéficiez sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des Services Mobiles et les Services Fixes, d'un report de la durée d'utilisation de votre crédit pour carte prépayée ou du versement d'1 €/jour dans la limite de 30 jours pour Tout-en-un forfait mobile + Bbox.

#### CONTINUITÉ DE SERVICE

Des évolutions techniques ou des opérations de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité de nos Services Fixes peuvent survenir et entraîner une interruption temporaire. Sauf cas d'urgence, nous vous communiquerons toutes les informations relatives à ces opérations.

En cas d'interruption totale ou de non-respect du débit minimum pour les Services Fixes, nous rétablissons le Service dans un délai de 2 semaines maximum.

Sans faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande écrite d'un dédommagement pour le Service non fourni selon les mêmes conditions qu'un dépassement de délai de mise en service.

Nous pouvons transférer à un tiers les droits et obligations du Contrat.

### QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

Vous ne devez pas :

- utiliser les Services à des fins de création d'un serveur vocal et/ou de reroutage et/ou de détournement des communications ;
- dégrader les Services.

Par exemple, les usages suivants dont la liste est mise à jour sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr) sont interdits :

- cession, (commercialisation ou transmission de votre Service à quelqu'un d'autre sans notre accord). Elle est présumée, sauf preuve contraire, lorsque sont appelés plus de 99 correspondants différents au moyen d'au moins 4 terminaux identifiés par leur numéro de série (IMEI) durant une même période de facturation, ou d'une même échéance pour forfaits bloqués Universal Mobile ou de la durée de validité d'un même rechargement pour Carte Bouygues Telecom ;
- l'utilisation d'un des Services générant une consommation supérieure à 24h/jour ou permettant de

bénéficier d'une rémunération ou d'en faire commerce ou consistant en une numérotation automatique ou continue ;

- les appels vers les numéros d'accès à Internet et certains numéros dont l'acheminement est détourné ou rerouté, notamment via un boîtier radio ;
- les messages électroniques non sollicités (SPAM) ;
- un appel de plus de 3 heures ;
- les usages mobile de type modem à l'exception du Service Internet Mobile.

Vous ne devez pas utiliser les Services à des fins de piratage. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins sont dangereuses pour la création artistique et pour l'économie du secteur culturel. Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et des dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de votre accès Internet.

Vous devez veiller à ce que votre accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise.

Si vous ne respectez pas ces obligations, la commission de protection des droits peut vous adresser une recommandation vous demandant de respecter les dispositions précédentes. En cas de renouvellement, la commission peut vous adresser une nouvelle recommandation assortie le cas échéant d'une lettre à contresigner.

## **QUELS SONT NOS CONSEILS D'UTILISATION ?**

### **PROTECTION DE VOS EQUIPEMENTS**

Certains contenus comme les virus ou des applications inconnues peuvent provoquer des dommages à vos équipements, matériels ou données. Nous recommandons de vous protéger en utilisant par exemple un logiciel anti-virus adapté, des applications connues et fiables et en effectuant des sauvegardes régulières de vos données. Pour les applications téléchargées éditées par des tiers, vous devez en cas de problème contacter l'éditeur de l'application.

### **CONTRÔLE PARENTAL POUR LA BBOX TV**

Votre Décodeur Bbox TV dispose d'un service de contrôle parental qui s'effectue via un code à 4 chiffres personnalisable à tout moment et confidentiel. Ce contrôle concerne les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs). Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès.

## **QUELLES SONT LES INFORMATIONS PRATIQUES À CONNAÎTRE ?**

- Pour les Services Fixes, certains services comme le fax, l'alarme médicale ou de sécurité peuvent ne pas fonctionner sans votre abonnement France Telecom.
- Votre Modem Bbox WIFI vous permet d'accéder à un réseau privé. Il fait également partie d'un réseau partagé avec d'autres utilisateurs. En fonction de l'offre souscrite, vous bénéficierez de ce réseau.
- Si vous commandez ou modifiez vos Services à distance, vous disposerez d'un délai de 7 jours pour changer d'avis à compter de votre commande. Sauf si vous utilisez ces Services, ce délai est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant s'il prend fin un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé. Pour nos Services Fixes, il s'ajoute aux délais de mise en service.
- En cas de vol ou de perte, informez-nous immédiatement par téléphone pour suspendre votre ligne mobile. Pour tous les Services, vous devez envoyer au Service Clients une lettre recommandée avec accusé de réception en précisant "perte" ou "vol", avec dans ce dernier cas, la copie de votre dépôt de plainte. A votre demande, nous vous adresserons une nouvelle carte SIM dans les 5 jours, mise en service sur simple appel. Dans tous les cas, votre Contrat se poursuit et le prix du Service reste dû.
- En cas d'utilisation des équipements fixes abusive ou contraire aux instructions, en cas d'accident, surtensions électriques, variations climatiques, intervention de personnes non autorisées, vous restez redevable de leur réparation. En cas de perte, vol ou impossibilité de réparation, nous vous les facturerons.

## **QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES ILLIMITÉS DEPUIS VOTRE MOBILE ?**

Les communications illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé.

Les communications émises à partir d'un 4<sup>e</sup> mobile ou émises au-delà de 99 correspondants différents au cours d'un même cycle de facturation, d'une même échéance pour forfaits bloqués Universal Mobile ou de la durée de validité d'un même rechargement pour Carte Bouygues Telecom, sont exclues des communications illimitées. Après vous avoir informé de l'atteinte de ces seuils, les communications seront, selon votre offre, décomptées hors forfait ou de votre crédit de communication.

Afin de permettre l'accès au réseau dans les meilleures conditions, le streaming est limité à 30 minutes et la TV mobile à 2 heures par session. Nous pouvons réduire votre débit mobile, y compris pour l'utilisation de la TV, au-delà de 500 Mo par mois (5 Go pour les forfaits Internet Mobile 3G+).

## **COMMENT SONT UTILISÉES VOS DONNÉES PERSONNELLES ?**

### **PROTECTION DE VOS DONNÉES**

Nous utilisons vos données (y compris les données de trafic) pour vous fournir nos Services. Ces dernières sont transférées hors de l'Union Européenne (Tunisie et Maroc) pour gérer votre contrat et vous proposer nos offres. Nous vous garantissons le même niveau de protection que dans l'Union Européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 20 quai du Point du Jour, 92640 Boulogne Billancourt Cedex. Sauf opposition de votre part à cette adresse, vous nous autorisez à les utiliser pour promouvoir nos Services, à les transmettre à des tiers à des fins de promotions commerciales et/ou à des fins d'études.

Toute prospection que nous effectuons par automate d'appel, télécopieur ou courrier électronique sera soumise à votre accord préalable sauf pour la promotion par courrier électronique de produits et de services analogues aux vôtres. Dans ce dernier cas, vous pouvez vous y opposer gratuitement au 603 depuis votre mobile ou sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations qui vous concernent sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour les offres mobile ou mobile+box, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de : GIE PREVENTEL, service des consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX. Vos droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès de nous à l'adresse Bouygues Telecom indiquée ci-dessus.

Tout appel vers notre numéro court du Service Clients est automatiquement identifié.

L'utilisation d'un service de localisation nécessite que nous traitions (avec l'éditeur et/ou le constructeur) vos données de localisation et d'identification de votre mobile. Elles sont uniquement conservées durant la fourniture du service.

### **INSCRIPTION À L'ANNUAIRE UNIVERSEL**

Vous pouvez faire figurer gratuitement vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité communiquées sous votre responsabilité) dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection et anti-annuaire inversé ou en communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur notre site [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) ou sur [universalmobile.fr](http://universalmobile.fr) ou auprès du Service Clients.

## **VOTRE CONTRAT AU JOUR LE JOUR**

### **COMMENT COMMUNIQUER ENTRE NOUS ?**

Nous pouvons vous contacter par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail et en cas d'impossibilité de vous joindre, par un message sur votre répondeur.

Vous pouvez :

- 1) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au Service Clients Bouygues Telecom, 38218 VIENNE Cedex.

Les retours d'[équipements](#) ne peuvent être envoyés à cette adresse.

- 2) si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Clients, écrire au Service Consommateurs Bouygues Telecom, 38218 VIENNE Cedex, qui traitera votre demande dans les 30 jours suivant sa réception.

Au-delà, vous bénéficiez, sur demande écrite à ce service :

- pour nos Services Fixes : d'un remboursement (ou avoir) au prorata du prix des Services Fixes égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours ;
- pour forfaits ou forfaits bloqués Universal Mobile : d'une minute d'appels offerte par jour de retard utilisable au tarif de la minute incluse dans l'offre souscrite, dans la limite de 30 minutes ;
- Pour cartes prépayées, d'un report de la durée de votre crédit égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours.

- 3) si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Consommateurs, saisir le Médiateur des communications électroniques sur son site Internet ou à l'adresse communiquée par le Service Consommateurs.

### **COMMENT CONSERVER VOTRE NUMÉRO ?**

Lorsque la conservation de votre numéro est techniquement possible, ce dernier doit être actif à la date de transfert et ne doit pas être déjà en cours de transfert. Lors de votre souscription, vous devez nous transmettre le numéro à conserver, et pour le mobile, le relevé d'Identité Opérateur (RIO) et la date de portage souhaitée comprise dans un délai de 7 jours à 2 mois (hors dimanche et jours fériés nationaux). Pour plus de précisions, reportez-vous aux "Tarifs".

### **QUELLES SONT VOS MODALITÉS DE PAIEMENT ?**

Vous avez le choix entre plusieurs moyens de paiement dont certains peuvent être facturés. Pour plus de précisions, reportez-vous aux "Tarifs". Pour la carte bancaire, nous conservons ses informations (hors code de sécurité "CVV2") durant la durée de ce choix.

Votre facture mobile est payable au plus tard 15 jours suivant la date de facturation mensuelle pour forfaits et forfaits Internet Mobile 3G+. Pour forfaits bloqués Universal Mobile, les paiements par prélèvement automatique sont effectués tous les 30 jours à compter de l'activation de votre ligne. Vos communications depuis l'étranger sont prises en compte dans un délai maximum de 3 mois.

Votre facture fixe est émise tous les 30 jours à partir de la création de votre ligne. Si vous dépassez le seuil de facturation, nous pourrions émettre des factures intermédiaires.

En cas d'inscription sur le fichier Préventel, retard, incident de paiement, avances sur consommation ou augmentation substantielle des consommations en cours, nous pouvons, après vous avoir contacté, vous demander le paiement des sommes dues ou avec votre accord faire varier la date de facturation.

Pour les Services Tout-en-un, nous émettons une facture principale comprenant le prix de cette offre et des compléments mobiles selon les modalités de la facture

mobile. Le cas échéant, une facture secondaire sera émise pour les compléments fixes selon les modalités de la facture fixe. Vous pourriez à terme profiter d'une facture unique et en serez informé au préalable.

## **QUAND VOTRE LIGNE PEUT-ELLE ÊTRE LIMITÉE OU SUSPENDUE ?**

### **APRÈS VOUS AVOIR CONTACTÉ :**

Sauf régularisation pour les 2 premiers cas, nous suspendons le Service Fixe et limitons le Service Mobile (impossibilité d'émettre des appels depuis votre ligne mobile) et le suspendons 9 jours après dans les cas ci-dessous :

- non paiement d'une facture, d'une avance sur consommation (en cours de contrat), d'une échéance ou d'un dépôt de garantie ;
- absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales ;
- insertion de votre carte SIM dans un équipement non autorisé ;
- non respect de vos engagements et notamment des règles d'utilisation des services en illimité tels que précisés ci-dessus et à l'exception des cas suivants.

### **NOUS SUSPENDONS IMMEDIATEMENT LES SERVICES MOBILES ET/OU FIXES DANS LES CAS SUIVANTS :**

- fausse déclaration, usurpation d'identité ou défaut de paiement de l'avance sur consommation à la souscription ou défaut de régularisation d'un dossier incomplet ;
- utilisation frauduleuse dans les cas de SPAM, piratage, nuisance au bon fonctionnement ou à la disponibilité du réseau ou des serveurs.

Pour les Services Tout-en-un, la suspension ou limitation de votre Service Mobile entraîne la suspension de vos Services Fixes. La suspension de votre Service Fixe entraîne la limitation puis la suspension de votre Service Mobile ou la suspension immédiate dans les 2 derniers cas ci-dessus. Dans tous les cas, les prix des Services restent dus.

## **COMMENT VOTRE CONTRAT PREND-IL FIN ?**

### **RÉSILIATION À VOTRE INITIATIVE**

Vous pouvez résilier votre contrat par courrier postal au Service Clients (de préférence en recommandé avec avis de réception pour en conserver la preuve) avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en nous indiquant le numéro de la ligne fixe et/ou mobile concernée.

Pour les Services Tout-en-un, la résiliation du seul Service Mobile ou Fixe, avec ou sans conservation du numéro, n'entraîne pas la résiliation de votre contrat. Il se poursuit au tarif de l'offre mobile + box si vous conservez le Service Mobile ou au tarif de l'offre box si vous conservez le Service Fixe.

Nous facturons des frais de résiliation pour vos Services Fixes correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne.

La résiliation d'un Service optionnel n'entraîne pas la résiliation du Contrat.

La résiliation des Services fournis par les éditeurs/constructeurs (BlackBerry®, WAP, ...) sous leur responsabilité, s'effectue auprès de ces derniers. Vous pouvez résilier sans payer les redevances restantes si vous justifiez d'un motif légitime et notamment en cas de :

- échec de la procédure de conservation du numéro mobile de notre fait, dans les 12 jours suivant cet échec ;
- service inaccessible de votre domicile depuis le réseau GSM dans des conditions normales et habituelles, dans les 7 jours de la mise en service initiale ;
- Service Internet Mobile indisponible pendant 2 semaines à compter de la mise en service, dans le mois suivant ;
- absence de Services Fixes dans les 30 jours suivant la réception du courrier de confirmation de souscription ;
- refus de l'avance sur consommation demandée au moment de la souscription du Contrat, dans les 7 jours de cette demande ;
- déménagement en dehors de la zone de couverture du réseau GSM ou ADSL selon les Services souscrits (votre demande ne peut pas intervenir dans les 3 premiers mois de votre période d'engagement) ;
- handicap, maladie rendant impossible l'utilisation des Services ;
- notification de recevabilité en commission de surendettement des particuliers ;
- chômage suite à un licenciement en CDI dont vous avez eu connaissance pendant la période d'engagement ;
- non respect de nos engagements.

En dehors de ces cas, vous devez payer les redevances restantes jusqu'au terme de la 1<sup>ère</sup> année d'engagement, et au-delà, un quart des redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement. Vous devez nous régler immédiatement les sommes dues, déduction faite des éventuels avoirs que nous vous devons.

Dans les 2 premiers cas, la résiliation prendra effet à la date de votre dernière communication émise.

Dans tous les cas, vous disposerez de 8 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre la carte SIM et/ou l'équipement fixe, et contre remboursement, le kit mobile en parfait état au lieu qui vous sera indiqué. À défaut de restitution de l'équipement fixe, le dépôt de garantie sera conservé et des frais facturés.

### **RÉSILIATION À NOTRE INITIATIVE**

Nous pouvons résilier votre Contrat sans verser d'indemnité :

- avec un préavis d'1 mois après vous avoir contacté, en cas d'arrêt d'une offre ou au-delà de votre période d'engagement ;
  - à partir du 10<sup>ème</sup> jour suivant la suspension de votre ligne. Votre ligne n'est pas résiliée si vous avez régularisé dans les cas de suspension suivants : non paiement d'une facture, avance sur consommation, échéance ou dépôt de garantie, absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales, défaut de régularisation d'un dossier incomplet.
- En cas de résiliation, les redevances restantes sont dues suivant les modalités visées ci-dessus.

## ANNEXE PRATIQUE :

**Augmentation substantielle des consommations :** lorsque le montant de 50 € au-delà du montant des redevances périodiques de votre offre est atteint.

**Carte SIM :** elle peut être achetée seule et être associée au mobile de votre choix ou être sous la forme d'un kit mobile Bouygues Telecom. La carte SIM ne peut être intégrée que dans un téléphone mobile ou une carte modem pour le Service Internet Mobile.

Un verrouillage spécial contre le vol, empêche l'utilisation de votre mobile ou de votre carte modem avec une carte SIM non fournie par Bouygues Telecom.

**Combiné et ligne téléphoniques :** votre téléphone doit être analogique à numérotation par fréquence vocale respectant les normes en vigueur pour le réseau commuté français. Pour accéder aux Services Fixes, il faut une ligne analogique isolée raccordée au réseau de boucle locale et éligible. Vous devez en être le titulaire ou être mandaté par ce dernier pour que nous puissions effectuer les démarches auprès de l'opérateur concerné.

**Construction de ligne :** permet d'ouvrir une ligne téléphonique afin de bénéficier d'un accès à l'Offre Bbox (sans offre mobile associée) en dégroupage total sans abonnement téléphonique France Telecom. Ce service nécessite d'être en zone éligible et peut nécessiter une étude de faisabilité préalable. Après l'intervention du technicien qui procédera à votre installation, la mise en service interviendra dans un délai de 30 jours. En cas de dépassement, vous bénéficiez d'un dédommagement similaire à celui d'une mise en service sans construction de ligne.

**Débits :** les débits indiqués lors de votre souscription dépendent du type d'offre, de la compatibilité avec votre ligne, de ses caractéristiques entre votre domicile et France Telecom et du mode de raccordement à l'ordinateur utilisé.

**Débit descendant :** du réseau vers votre domicile. Le débit IP théorique descendant varie de 512 Kbits/s jusqu'à un maximum de 16,6 Mb/s (20 Mbit/s en ATM) et jusqu'à 0,8 Mb/s pour les flux montants en IP (1 Mbit/s en ATM). Le débit IP descendant garanti est de 128 Kbit/s. Un débit IP théorique minimum descendant de 3,6 Mb/s (4,5 Mb/s en ATM) est nécessaire pour la TV sur ADSL et pour la TV HD sur ADSL de 8,7 Mb/s (10,8 Mb/s en ATM).

**Débit montant :** de votre domicile vers le réseau.

**Dégroupage Partiel ou Total :** ensemble des opérations permettant de brancher votre ligne téléphonique sur nos équipements. En cas de dégroupage partiel, vous devez maintenir votre abonnement France Telecom pour accéder aux Services Fixes. Vous restez redevable des factures correspondantes. Pour bénéficier de notre Service de Téléphonie Fixe, vous devez relier votre combiné téléphonique à la Bbox. Le Dégroupage Total implique que nous résiliions votre abonnement France Telecom.

Il n'entraîne pas de résiliation automatique des autres services que vous devez résilier directement auprès de votre opérateur fixe et/ou des autres fournisseurs d'accès à Internet.

**Équipement :** Désigne la carte SIM, le mobile, la carte modem (clé 3G+ ou carte PCMCIA) et/ou l'équipement Fixe. L'équipement fixe comprend : la Bbox, le Décodeur Bbox TV avec tuner TNT intégré (sous réserve du versement d'un dépôt de garantie) ainsi que les accessoires (câbles, télécommande, alimentation...).

**France Telecom :** gère les lignes téléphoniques entre votre adresse et les locaux où nos équipements sont installés.

**Matériel :** désigne votre installation comprenant notamment :

1. *Combiné téléphonique ;*
2. *Téléviseur :* téléviseur cathodique avec prise péritel ou écran plat plasma ou LCD ou projecteur avec : prise péritel (RGB ou composite), entrée HDMI, entrée DVI (nécessite un adaptateur DVI/ HDMI) câble non fourni, ou entrée YPrPb (câble non fourni). Cette connexion ne permet pas de visionner les programmes protégés contre la copie privée. La TV Haute Définition est disponible avec un téléviseur compatible, une entrée et un câble HDMI.
3. *Ordinateur avec la configuration minimum suivante :*
  - Lecteur de CD-ROM ou DVD-ROM
  - PC processeur 900MHz ou supérieur, ou Mac OSX processeur G4 avec 256 Mo de mémoire vive
  - Windows 98SE ou ME/2000 avec 128 Mo de mémoire vive ou Windows XP avec 256 Mo de mémoire vive ou Windows Vista avec 1 Go de mémoire vive
  - *Connectique :* Prise Ethernet 100BT ou WIFI
  - Résolution d'écran minimale 1024\*768

**Pièces justificatives :** Carte Nationale d'Identité, Passeport et pouvoir du représentant légal pour les personnes morales ; et en plus, à l'exclusion des cartes prépayées : chèque annulé et RIB d'un compte domicilié en France ou Monaco et, lorsque l'adresse postale portée sur le Formulaire n'apparaît sur aucune des pièces ci-dessus, un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Piratage :** la contrefaçon est un délit sanctionné par 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Elle peut engager votre responsabilité civile (notamment dommages et intérêts), conduire à l'interdiction de poursuivre l'exploitation contrefaisante, la publication de la décision de condamnation, la destruction des contrefaçons et la confiscation des recettes.

**Seuil de facturation :** montant de 100 € au-delà duquel une facturation intermédiaire au cours d'un même cycle de facturation est déclenchée.

**Streaming :** transfert de données multimédia en continu sur Internet.